

# Améliorer la gestion de l'eau douce au Nouveau-Brunswick

## Objet

Les auteurs de ce document mettent en lumière les principaux enjeux liés à la gestion de l'eau douce au Nouveau-Brunswick et recommandent des mesures que la province peut prendre pour protéger et restaurer nos écosystèmes d'eau douce.

---

## Résumé de la question

Le Nouveau-Brunswick est riche en ressources aquatiques et hydriques : il abrite environ 60 000 kilomètres de rivières et de cours d'eau, 2 500 lacs et étangs et 1 460 kilomètres carrés d'eau de surface. Cependant, il n'y a pas toujours et partout l'eau potable requise. La province est confrontée à des défis concernant ses eaux souterraines localisées et la qualité de son eau de surface; elle fait aussi face à des proliférations d'algues. Le changement climatique aggrave ces problèmes et suscitent de nouveaux risques pour les systèmes aquatiques et hydriques et la santé des personnes qui en dépendent

---

## Contexte et difficultés

### Pollution de l'eau et ruissellement des terres agricoles

- Les activités agricoles contribuent dans une grande mesure à la charge en éléments nutritifs dans l'eau à cause d'une utilisation excessive des engrais et d'un mauvais traitement du fumier (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2020).
- L'épandage excessif d'engrais et la gestion médiocre du fumier dans les fermes provoquent un ruissellement des nutriments dans l'eau douce. Des niveaux élevés de nitrogène et de phosphore alimentent des proliférations d'algues nocives qui épuisent l'oxygène, nuisent à la vie aquatique et réduisent la qualité de l'eau destinée aux êtres humains.

## **Rejets d'eaux usées**

- Au Nouveau-Brunswick, les activités industrielles, les centres urbains et les systèmes d'égout privés émettent des eaux usées inadéquatement traitées dans les réseaux d'aqueducs. Ces eaux usées contiennent souvent des substances toxiques comme des métaux lourds, des substances chimiques et des déchets organiques qui menacent les écosystèmes aquatiques et la santé publique. De nouveaux types de contaminants issus notamment de médicaments pharmaceutiques, de produits d'hygiène personnelle et d'agents ignifuges, et des nanoparticules posent tout particulièrement problème.
- Les auteurs du rapport sur la qualité de l'eau potable de 2024 ont cerné des problèmes concernant le maintien de l'innocuité de l'eau potable à cause de l'évacuation de produits industriels, surtout en ce qui a trait aux niveaux de turbidité, de plomb et d'arsenic (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2021).

## **Détérioration de l'habitat et perte des terres humides**

- Les terres humides et les berges jouent un rôle vital, car elles filtrent les substances polluantes, permettent de contrôler les inondations, procurent un habitat essentiel pour la faune sauvage et emprisonnent le carbone. Cependant, l'expansion urbaine, le développement de l'infrastructure et les activités industrielles, y compris l'exploitation des tourbières, ont provoqué une détérioration et une destruction importantes de ces écosystèmes en réduisant la biodiversité, en compromettant la qualité de l'eau et en émettant du carbone.
- Les auteurs du rapport sur la qualité de l'état de l'eau de 2019 ont découvert que l'érosion et la déforestation contribuaient dans une grande mesure à la sédimentation des rivières et des lacs (ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2019).

## **Répercussions sur le changement climatique**

- Le changement climatique exacerbe les problèmes de gestion de l'eau au Nouveau-Brunswick. La hausse des températures et des changements dans la configuration des précipitations ont augmenté la fréquence et la gravité des inondations et des épisodes de sécheresse, ce qui a provoqué de l'érosion, perturbé le débit des cours d'eau et mis de la pression sur les aqueducs démodés.
- Les phénomènes météorologiques extrêmes suscités par le changement climatique s'intensifient au Nouveau-Brunswick, ce qui perturbe les systèmes aquatiques et hydriques (Secrétariat du changement climatique du Nouveau-Brunswick, 2021). De plus, selon les auteurs du rapport sur la qualité de l'état de l'eau de 2019, l'instabilité climatique contribue à une augmentation des épisodes de prolifération d'algues nocives dans le fleuve Saint-Jean et la rivière Kennebecasis.

## **Cadres politiques et réglementaires inadéquats**

- Comme les politiques de gestion de l'eau du Nouveau-Brunswick ne sont pas intégrées de façon uniforme et ne sont pas appliquées avec assiduité, la protection des bassins

hydrographiques comporte des lacunes. En effet, des politiques faibles empêchent une réponse efficace aux enjeux liés aux écosystèmes aquatiques et à la qualité de l'eau.

- Les auteurs du Rapport et de l'examen des progrès de 2024 ont indiqué que le gouvernement n'avait pas sollicité les intervenants ni ne s'était engagé à rendre des comptes au public (Conseil de conservation, 2024). Alors qu'il reste trois ans pour mettre en œuvre « Une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick pour 2018-2028 » (ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2018), le gouvernement n'a pris que 15 des 35 mesures envers lesquelles il s'était engagé.
- Les auteurs du rapport sur la qualité de l'état de l'eau de 2019 ont aussi relevé des lacunes dans les stratégies de gestion des bassins hydrographiques et ont appelé à une amélioration de la coordination des politiques (ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2019).

### **Manque de coopération provinciale avec les communautés autochtones**

- Une collaboration limitée avec les communautés autochtones sape l'efficacité et l'inclusion de la gouvernance de l'eau.
- Les communautés autochtones possèdent un précieux savoir traditionnel et des droits inhérents à l'intendance des terres et de l'eau. Lorsqu'on les exclut du processus de prise de décisions, on se prive d'occasions de gestion durable et de réconciliation.

---

## **Recommandations**

### **1. Mettre en œuvre de meilleures pratiques de gestion agricole exemplaires**

- Appliquer des règlements plus rigoureux concernant l'épandage des engrais et du fumier afin de réduire le ruissellement.
- Promouvoir des pratiques durables comme des zones tampons, les cultures de couverture et la rotation des cultures pour réduire au maximum l'érosion des sols et la fuite des nutriments.
- Offrir des incitatifs financiers et une aide technique aux agriculteurs qui adoptent des pratiques de gestion exemplaires.

### **2. Continuer de mettre à niveau l'infrastructure de traitement des eaux usées et promouvoir le fonctionnement et le maintien adéquats des systèmes locaux de traitement des eaux usées.**

- Allouer des fonds pour moderniser et étendre les installations de traitement des eaux usées.
- Encourager les industries à adopter les nouvelles technologies vertes de gestion des eaux usées.
- Renforcer le contrôle et l'application des règlements sur l'évacuation pour assurer la conformité.

### 3. Renforcer les politiques de protection des terres humides

- Mettre en œuvre et appliquer des règlements rigoureux pour éviter l’empiétement et la destruction des terres humides, y compris des tourbières.
- Augmenter le nombre des terres humides protégées, dont les tourbières, grâce à des servitudes de conservation et à l’acquisition de terres.
- Investir dans des projets de restauration des terres humides pour récupérer les écosystèmes détériorés et améliorer la résilience des écosystèmes.

### 4. Intégrer des stratégies d’adaptation climatique

- Développer des plans d’adaptation climatique localisés pour chaque bassin hydrographique.
- Améliorer la cartographie des plaines inondables et les évaluations des risques pour mieux se préparer aux phénomènes météorologiques extrêmes.
- Investir dans des solutions naturelles comme la restauration des zones tampon et l’infrastructure verte.

### 5. Réformer les cadres politiques de gouvernance de l’eau

- Veiller à ce que toutes les mesures promises dans le document intitulé « Une stratégie de l’eau pour le Nouveau-Brunswick pour 2018-2028 » (ministère de l’Environnement et des Gouvernements locaux, 2018) aient été prises d’ici à 2028.
- S’engager envers un solide processus participatif afin d’élaborer une nouvelle stratégie provinciale pour l’eau d’ici à 2028.
- Examiner et renforcer les lois et les règlements environnementaux existants (par ex., *Loi sur l’assainissement de l’eau*) et en élaborer de nouveaux.
- Renforcer l’exécution des lois et des règlements environnementaux
- Accroître la reddition de comptes par le contrôle et le compte rendu transparents.

### 6. Promouvoir la conservation et la cogestion dirigées par des Autochtones

- Établir des ententes de co-gestion formelles avec des communautés autochtones concernant la gouvernance des bassins hydrographiques.
- Incorporer le savoir autochtone traditionnel dans le processus d’élaboration des politiques et les pratiques de gestion.
- Allouer des fonds et du soutien au renforcement des capacités pour les projets de conservation de l’eau douce dirigés par des Autochtones.
- Assurer une représentation autochtone au sein des conseils et des comités consultatifs provinciaux sur l’eau.

---

## Importance et répercussions

- Les systèmes aquatiques et hydriques du Nouveau-Brunswick sont essentiels au bien-être écologique, économique et social de la province.

- De nouvelles pratiques, politiques et lois améliorées permettront de protéger la santé du public, la biodiversité et l'entreposage du carbone.
  - La participation des Autochtones à la gouvernance de l'eau est essentielle à la réconciliation et à la résilience de l'écosystème aquatique et hydrique.
  - Le contrôle et le compte rendu transparents sont essentiels à la confiance du public.
- 

## Analyse

### Répercussions sur les parties prenantes et les titulaires de droits

1. **Communautés autochtones** : La mise en œuvre d'ententes de cogestion et l'intégration du savoir traditionnel dans les politiques sur l'eau peuvent rehausser la souveraineté autochtone et promouvoir l'intendance durable de l'eau.
2. **Communautés locales et organisations environnementales** : Le renforcement des politiques, des pratiques et de l'infrastructure améliorera la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème tout en alignant la province sur ses objectifs environnementaux et en profitant à la santé des résidents.
3. **Secteurs agricole et industriel** : L'application de règlements plus rigoureux et la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées élèvent les coûts liés à la conformité, mais sont essentielles pour réduire la pollution et assurer la durabilité à long terme des ressources.

### Risques et perspectives

#### Risques

- Les changements politiques risquent de susciter de l'opposition de la part des industries et des secteurs affectés par des règlements plus rigoureux.
- L'infrastructure moderne et les nouveaux programmes nécessitent un investissement financier substantiel.

#### Perspectives

- Possibilité de tirer parti de fonds fédéraux prévus pour les projets d'adaptation et d'infrastructure en lien avec le climat.
- Vaste appui du public envers des mécanismes de protection environnementale plus rigoureux et l'action pour le climat.
- Réduction des enjeux de santé publique imputables au manque d'accès à de l'eau propre.

### Situation actuelle :

En janvier 2024, le gouvernement a publié « Une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick; Rapport d'étape et examen quinquennal » (ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2024). Le Conseil de conservation a décelé dans cet examen plusieurs lacunes auxquelles le gouvernement n'a pas remédié, notamment :

- Un manque de transparence au niveau de l'examen.
- Un manque de participation des intervenants/titulaires de droits.
- Des incohérences dans le compte rendu et une absence de reddition de comptes.
- Des actions non complétées.
- Une approche peu claire du changement climatique.
- Le fait de ne pas envisager de nouvelles mesures.

En novembre 2024, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Gilles LePage, a reçu le mandat de « procéder à une modernisation de la *Loi sur l'assainissement de l'air* et de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* pour garantir à toutes les Néo-Brunswickoises et à tous les Néo-Brunswickois le droit à un air et à une eau propres. » Plusieurs autres ministres ont été mandatés pour appuyer ces efforts.

---

## Personne-ressource

**Beverly Gingras, directrice exécutive, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick |**  
beverly.gingras@conservationcouncil.ca | 506-458-8747